

Image not found or type unknown



Mes droits devant 1 huissier

Par **christie03**, le **04/08/2011 à 10:54**

Bonjour,
Je rembourse par mensualités à 1 huissier de justice, 1 dette; depuis 6 ans, au début je pouvais verser 1 belle somme, mais j'ai dû diminuer cette somme à 50 euros par mois.... somme versée très régulièrement, sans manquer 1 mensualité, hier 1 personne de l'étude m'a téléphoné pour me dire que je devais augmenter cette somme, sinon elle devrait se rendre à mon domicile... avec les frais qui en résultent et saisie du peu que je possède.... a-t-elle le droit? j'ai vraiment ressenti cela comme 1 menace. merci de ce que vous pourrez pour me renseigner.... Christie

Par **mimi493**, le **04/08/2011 à 14:14**

est-ce qu'il y a un jugement ?
50 euros peut signifier que votre dette augmente (avec 50 euros vous pouvez ne même pas payer les intérêts et les frais d'huissier)

Par **pat76**, le **04/08/2011 à 14:41**

Bonjourrrrr
Vous pouvez éventuellement prendre contact avec le Juge de l'exécution du Tribunal de Grande Instance dont vous dépendez et lui expliquer votre problème.

Par **mimi493**, le **04/08/2011 à 14:43**

A condition qu'il y ait eu un jugement

Par **pat76**, le **04/08/2011** à **15:00**

Bonjour mimirnrnMême sans jugement, vous pouvez saisir le Juge de l'exécution. J'ai agi de la sorte pour mon fils, face à un huissier qui faisait un abus de pouvoir.rnrnIl a vite été recadré.